



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 10828

Texte de la question

M. Jean-Michel Couve souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur les revendications légitimes des professionnels de la restauration relatives à l'harmonisation et à la baisse du taux de TVA dans la restauration. Une récente réponse de M. le secrétaire d'Etat chargé du budget adressée aux professionnels de cette branche d'activité a fait état qu'un projet autorisant les Etats membres de l'Union Européenne à décider de telles baisses était à l'étude à Bruxelles. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter des éléments d'information sur l'évolution de ce dossier. Il souhaiterait connaître la position de la France sur ce sujet dans le cadre de ces discussions.

Texte de la réponse

La législation actuelle applicable en matière de TVA ne permet pas d'appliquer un taux réduit de TVA aux biens et services, autres que ceux visés à l'annexe H de la sixième directive TVA, qui n'en bénéficiaient pas au 1er janvier 1991. La Commission a récemment confirmé à la France qu'elle ne pouvait donc pas appliquer un taux réduit de TVA au secteur de la restauration. Il est également précisé que la communication de la Commission au conseil relative à l'application expérimentale et optionnelle d'un taux réduit de TVA aux services à forte intensité de main-d'oeuvre ne mentionne pas la restauration. A cet égard, il convient de souligner qu'une baisse du taux de TVA applicable à la restauration n'apparaît pas, contrairement aux mesures d'allègement direct du coût du travail, de nature à contribuer efficacement à la lutte contre le chômage. En outre, une baisse du taux de TVA dans ce secteur ne revêtirait pas un caractère redistributif. En effet, même si elle était répercutée sur le consommateur, elle bénéficierait à des catégories de population plutôt favorisées ainsi qu'à des non-résidents effectuant de courts séjours en France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Couve](#)

Circonscription : Var (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10828

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1113

Réponse publiée le : 8 février 1999, page 771